

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

Objet de la Délibération
n°2023-121

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LÉBOUCHER (arrivé à 19h50), Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN (partie à 20h).

POUVOIRS : M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Marie-Sergine BEZARD
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Natacha CARRO

Date de la convocation et d'affichage : 8 décembre 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

- PRESENTATION DE L'ETUDE OPAH-RU

M. le Maire présente l'état d'avancement de l'étude OPAH-RU :

Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** est une action concertée entre l'État, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'intercommunalité et les communes concernées. Elle apporte une **assistance administrative, technique et sociale** et des **aides financières** (sous certaines conditions) aux propriétaires occupants ou bailleurs privés désireux d'engager des travaux de réhabilitation de leur logement. Ces travaux peuvent porter sur :

- De la rénovation énergétique
- De l'adaptation des logements pour l'autonomie des personnes
- Des travaux de lutte contre l'habitat indigne, insalubre...

Dans le cadre d'un dispositif de **Renouvellement Urbain**, des actions fortes pourront être entreprises afin de cibler des problématiques particulières qui sont peu traitées dans le cadre d'une OPAH classique: *îlots stratégiques, friches urbaines, immeubles vacants/abandonnés, dégradés/insalubres, sous arrêtés, sans propriétaires connus...* Des **outils coercitifs et volontaristes** seront ainsi mobilisés pour intervenir sur les **situations complexes qui se concentrent sur des périmètres précis (centres-villes)**.

- Opportunité de bénéficier de financements pour étudier l'opportunité d'une OPAH-RU à Jugon-les-Lacs = une étude commune menée à Lamballe-Armor et Jugon les Lacs dans le cadre de l'ORT des Petites villes de demain.
- Financement de cette étude pré-opérationnelle par LT&M dans le cadre de sa compétence habitat (50%) et par l'Anah (50%)
- Etude pré-opérationnelle réalisée par un prestataire : le CDHAT

La Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer et les communes de Lamballe-Armor et Jugon les Lacs doivent définir une stratégie qui sera inscrite dans la convention OPAH-RU :

- Les collectivités pourront définir des abondements complémentaires aux aides de l'Anah : répartition à discuter entre les communes et LT&M
- Possibilité de mise en place de primes (prime de lutte contre la vacance, prime en cas de recours à des éco-matériaux...)
- Définir les modalités du suivi-animation de l'OPAH-RU. Mission qui sera assurée par un prestataire (prise de contact avec des propriétaires, communication ciblée, conseil, aide au montage de dossiers...)

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement de cette étude.

Le secrétaire de séance, Mme Natacha CARRO

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

